



Pirailon Mag

Pour ne pas s'en laisser conter !

N° 7 - SEPTEMBRE 2016

Non à la carrière au delà de 2020 !

Le bulletin d'informations du collectif d'habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette

Edition spéciale enquête publique

**Toute action engagée est utile et importante
pour l'avenir de notre village.**

**À nous de démontrer
qu'il n'y a pas d'intérêt général.**



NON au Projet d'Intérêt Général !

**NON au Projet d'Intérêt Privé
de la carrière Delmonico Dorel !**

Rappel

- √ le conseil municipal de Saint-Julien-Molin-Molette vote le 30 juin 2016 contre le projet de déclaration d'intérêt général du préfet, par 9 voix contre, 2 voix pour et 4 blancs.
- √ le préfet maintient la procédure d'intérêt général malgré l'avis négatif de la mairie
- √ cette procédure doit comporter une enquête publique qui se déroule actuellement jusqu'au 28 octobre 2016

Faits nouveaux

Un recours gracieux a été déposé par l'association "Bien vivre", le "Collectif d'habitants et riverains de Saint-Julien-Molin-Molette" et les élus municipaux de "Tissons l'Avenir" pour dénoncer les contre vérités et démontrer que les arguments mensongers en faveur de ce projet d'extension de la carrière n'accrédite en aucune façon son caractère d'Intérêt Général :

- pour les habitants de Saint-Julien-Molin-Molette
- pour les habitants du Parc du Pilat
- pour l'ensemble de la collectivité

Dans cette demande d'extension, seuls sont pris en compte les intérêts privés du carrier.

Arguments mensongers

- √ **Non**, la production de la carrière n'est pas utilisée à 80% pour les besoins locaux.
- √ **Non**, la carrière ne contribue pas à l'économie locale, mais elle lui porte préjudice.
- √ **Non**, les emplois ne sont pas en danger (reclassement possible au sein du groupe DD).
- √ **Non**, la carrière n'est pas la poule aux œufs d'or pour la commune, mais elle représente un coût pour la collectivité (voiries...).
- √ **Non**, le carrier ne respecte pas ses engagements pris en 2005 d'arrêt d'exploitation en 2020 et de réhabilitation paysagère du site.
- √ **Oui**, la carrière impacte sur l'attractivité du centre du village et favorise son dépeuplement (147 logements vacants) avec toutes les conséquences qui en découlent.
- √ **Oui**, la carrière dégrade fortement la valeur de nos biens immobiliers.
- √ **Oui**, la carrière accroît l'insécurité routière.
- √ **Oui**, la carrière détruit l'environnement (faune, flore, paysages).

Au vue de tous ces éléments nous invitons fortement les Pirailons et toute personne concernée à participer à cette enquête publique qui se déroulera jusqu'au 28 octobre 2016.

Il faut savoir que dès l'ouverture de l'enquête publique, le dossier pourra être consulté chaque jour ouvrable aux heures d'ouvertures habituelles à la mairie de Saint-Julien-Molin-Molette où les intéressés pourront :

- Soit inscrire sur le registre, ouvert à cet effet, leurs observations au sujet du projet
- Soit adresser par écrit leurs observations au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Julien-M-M

Toute observation écrite ne devra pas être anonyme.

Voici les dates où Mr Pierre GRETHA recevra en personne les observations du public en mairie de Saint-Julien-Molin-Molette :

Mercredi 28 septembre 2016 de 13h30 à 15h30
Mercredi 5 octobre 2016 de 13h30 à 15h30
Vendredi 7 octobre 2016 de 13h30 à 15h30

Mardi 11 octobre 2016 de 13h30 à 15h30
Mercredi 19 octobre 2016 de 13h30 à 15h30
Mardi 25 octobre 2016 de 13h30 à 15h30